



## AVIS DE PUBLICITE

### MANIFESTATION D'INTERET

#### **Autorisation d'occupation du Domaine Public**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait une propositions d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de « Grimpe encadrée dans les arbres ».

**Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception de la proposition mentionnée ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.**

<b>Publié le</b>	<b>10 janvier 2025</b>
<b>Date limite de remise des propositions</b>	<b>24 janvier 2025.</b> Tout dossier déposé postérieurement à cette date <b><u>ne sera pas accepté.</u></b>
<b>Objet de l'occupation</b>	Autorisation d'occupation de domaine public dans le cadre d'une activité de grimpe encadrée dans les arbres.
<b>Lieu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Parcelle cadastrée DI 435 (filaos se trouvant près du boulodrome de l'Hermitage)</li><li>• Parcelle cadastrée DI 436 (filaos se trouvant avant le restaurant « Go by cap méchant »)</li><li>• Parcelle cadastrée DH 38 (filaos se trouvant côté plage derrière l'hôtel le Récif)</li><li>• Parcelle cadastrée BR 79 (arbres se trouvant sur l'espace de la grotte du Peuplement)</li></ul>
<b>Caractéristiques essentielles</b>	Superficie : 20 m <sup>2</sup> environ à raison de 10 jours d'occupation par an pour chaque site.  Matériel : Matériel facilement déplaçable et/ou démontable – pas de fixation au sol.
<b>Type d'autorisation délivrée/ durée</b>	L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec prise d'effet à compter de la date de la signature de la convention pour se terminer le 31 décembre 2025. <b>Sans possibilité de reconduction tacite.</b>

<b>Redevance minimale</b>	124,60 €/mois
<b>Conditions générales d'attribution</b>	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Descriptif de l'activité envisagée</li> <li>- Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité</li> <li>- Visuels / intégration dans le site de l'activité</li> <li>- Plan d'affaire prévisionnel/ proposition de redevance domaniale</li> </ul> <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) 40 %</b></li> <li>2. <b>Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel 40%</b></li> <li>3. <b>Proposition financière du candidat 20%</b></li> </ol>
<b>Dépôt des propositions</b>	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé <u>dans un pli fermé</u> portant la mention « <b>PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE « GRIMPE ENCADRÉE DANS LES ARBRES »</b> », contre récépissé ou envoyé par pli recommandé, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint-Paul  <i>Direction de la Valorisation Economique &amp; Touristique</i>  <i>Service Gestion du Domaine Public et Réglementation</i>  Place du Général de Gaulle  CS 51015  97864 Saint-Paul Cedex</p>
<b>Service à contacter pour tous renseignements</b>	<p>Commune de Saint-Paul  <i>Direction de la Valorisation Economique &amp; Touristique</i>  Place du Général de Gaulle  CS 51015  97864 Saint-Paul Cedex  <b>Monsieur Régis AURE / Madame Sabine ELISABETH</b></p> <p><b>Tél : 0262 45 90 69.</b></p> <p>Courriels : <a href="mailto:regis.aure@mairie-saintpaul.fr">regis.aure@mairie-saintpaul.fr</a>  <a href="mailto:sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr">sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr</a></p>